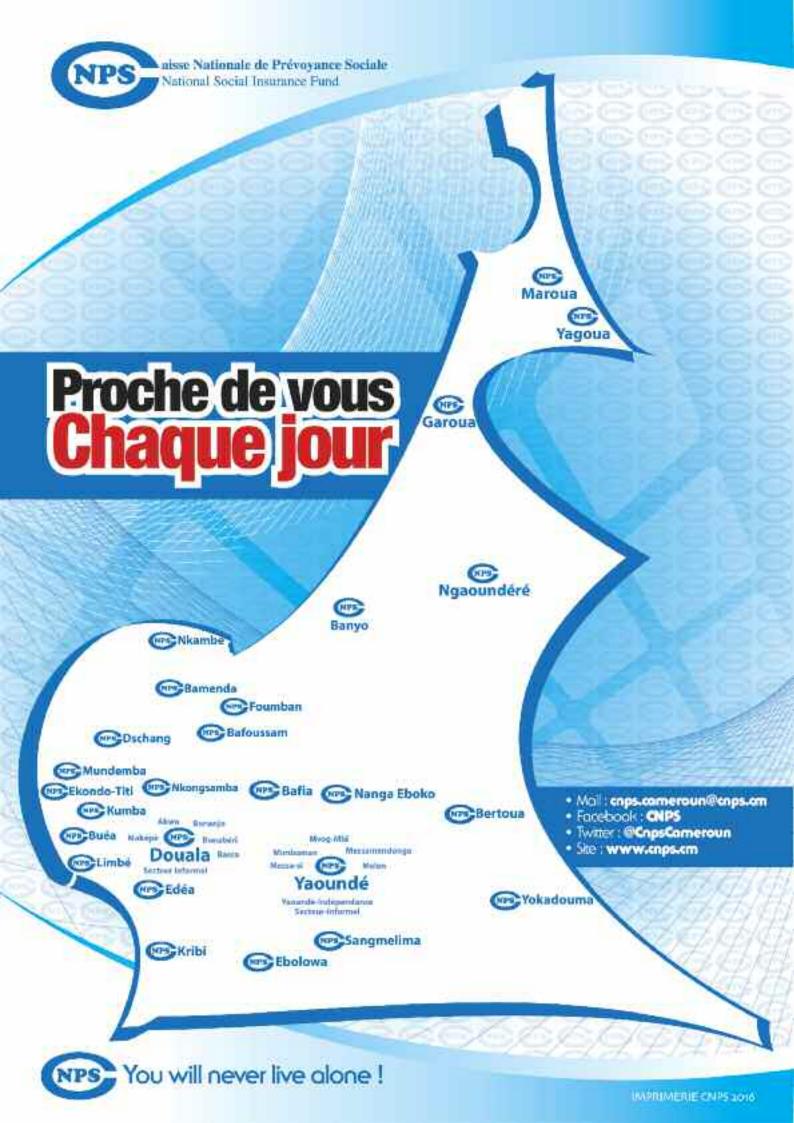


Retraites en zone CIPRES

Les actes du forum de Yaoundé

Détails des travaux tenus du 27 au 29 juillet 2016 au Cameroun.







SOMMAIRE

EN GUISE D'ÉDITORIAL

Bienvenue au Cameroun!

LA TRIBUNE DU MINTSS

1 ER FORUM INTERNATIONAL SUR LA RETRAITE EN ZONE CIPRES

Un nouveau pas dans la dynamique sociale





ROUND UP

Philemon Yang lève le rideau



«Un moment important» selon la CIPRES



NOËL ALAIN OLIVIER MEKULU MVONDO AKAME

«Apporter aux gouvernements
les éléments d'analyse
nécessaires»



ZOOM

Les recommandations du forum de Yaoundé





Directeur de la Publication :

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME

Conseiller à la Rédaction : Lysette NGATCHOU

Coordination des projets : Hortense ASIM

Directeur de la Rédaction : Philippe Martin Mbei Mbock

Rédaction-en-chef : Simon MEYANGA **Secrétariat de rédaction :** Simon MEYANGA - Thomas TANG

Sillon MED (NO) Como in Como

Comité de rédaction :

Simon MEYANGA - Thomas TANG - Carla ANDJONGO - Berthe BISSA

Design et Infographie :

Fidèle Perrier ONONINA Joachim ETEME O.

 $\textbf{Images}: \textbf{Thomas} \ \textbf{TANG}$

Impression: IMPRIMERIE CNPS

Direction Générale Place de l'Hippodrome

B.P. 441 Yaoundé-Cameroun

Site-web: www.cnps.cm

E-mail: cnps.cameroun@cnps.cm

Twitter: @CnpsCameroun

Facebook: CNPS





Grégoire OWONA

Ministre du Travail et de la Sécurité sociale

Bienvenue au Cameroun!

Yaoundé, la ville aux sept collines, ville cosmopolite et d'hospitalité, a accueilli du 27 au 29 juillet 2016, les travaux du 1 er forum international sur la retraite, dans la zone de la Conférence interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES).

Bien entendu, le choix de la capitale camerounaise pour abriter ces travaux inédits honore le Cameroun et les Camerounais. D'autant plus que les observateurs et autres spécialistes sont formels : le Cameroun est un condensé d'Afrique. D'aucuns diraient une Afrique en miniature. Un pays carrefour des civilisations. Une terre de paix et de stabilité, dont la diversité, plutôt que d'être un obstacle à son unité et à son développement, en constitue un adjuvent, une richesse que lui envient les autres nations à travers le monde.

Le Cameroun en général et Yaoundé en particulier, ont offert aux nombreux participants, un cadre idoine à la réflexion sur la mise en œuvre concertée dans les pays de Zone CIPRES, de politiques de protection sociale efficaces, au service des populations pour lesquelles nos organismes de sécurité sociale ont été créés.

C'était le côté utile de nos travaux, qui nous ont donné l'occasion d'une part, d'apprécier ensemble, les avancées effectuées par nos pays en matière de protection sociale et, notamment, de retraite et, d'autre part, d'envisager dans la même synergie, des solutions aux nombreux problèmes auxquels nos organismes de sécurité sociale sont confrontés, dans la gestion des régimes de retraites appliqués dans nos différents pays.

Bien évidemment, en dépit de l'agenda chargé et du caractère studieux que nous ont imposé les travaux, il a bien fallu, et c'était-là le côté agréable de cette rencontre, s'accorder quelques moments de détente pour mieux découvrir et apprécier les richesses touristiques de cette Afrique en miniature qu'est le Cameroun. Au-delà des aspects touristiques, la ville de Yaoundé présente également une offre culturelle et culinaire diversifiée, qui laisse rarement indifférent. Les participants aux travaux en ont profité au maximum.

Avant le début des assises, nous formulions le vœu que ce premier forum international sur la retraite dans la zone CIPRES entre dans l'histoire comme une rencontre au cours de laquelle, nos gouvernements respectifs, auront affiché leur détermination sans équivoque, d'offrir à leurs citoyens, une meilleure retraite.

Si l'on en juge par les résultats obtenus, nous n'en sommes pas déçus.

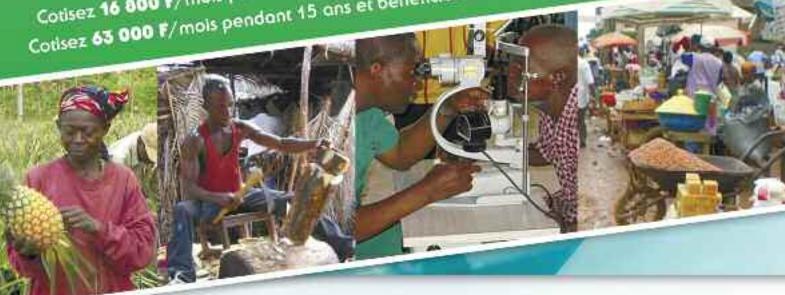


Travailleurs indépendants et des professions libérales

Assurez votre retraite en devenant des Assurés Volontaires!

Quelques simulations

Cotisez 3 046 F/mais pendant 15 ans et bénéficiez d'une pension de 19 000 F/mais Cotisez 16 800 F/mois pendant 15 ans et bénéficlez d'une pension de 60 000 F/mois Cotisez 63 000 F/mois pendant 15 ans et bénéficiez d'une pension de 225 000 F/mois



- Inscription dans le centre de prévoyance sociale (Cps) le plus proche
- Paiement des cotisations auprès des Cps, banques et microfinances partenaires
- Pension payée aux ayants droit en cas de décès de l'Assuré Volontaire

* Mail: cnps.cameroun@cnps.cm * Facebook: CNPS * Twitter: @CnpsCameroun * Site: www.cnps.cm



1 er FORUM INTERNATIONAL SUR LA RETRAITE en ZONE CIPRES

Un nouveau pas dans la dynamique sociale

Grégoire Owona, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale

e Cameroun accueille du 27 au 29 juillet 2016, le premier Forum international sur la Retraite dans la zone de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (Cl-PRES). Placées sous le très haut patronage de Son Excellence Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat, les assises que Yaoundé va abriter confirment à n'en point douter, la légendaire hospitalité camerounaise. Ce n'est donc pas un simple fait du hasard, si des ministres et directeurs généraux des organismes nationaux de sécurité sociale d'une quinzaine de pays africains ont choisi la ville aux sept collines pour réfléchir ensemble pour la toute première fois, sur la retraite dans notre continent. La renommée de la ville aux sept collines comme terre de rencontres et carrefour d'échanges du donner et du recevoir, a depuis longtemps traversé les frontières.

A quelques heures de cette rencontre, il n'est pas inutile d'apporter des réponses à trois interrogations qui, j'en suis certain, taraudent les esprits :

La première interrogation c'est, bien évidemment, pourquoi le choix du Cameroun?

La réponse à cette question, tient au moins au respect de l'ordre normal des choses. Le Cameroun sous la conduite du Président Paul Biya, est un pays stable. Un pays en paix, un peuple de paix, une nation dont les citoyens ont choisi de suivre le chemin tracé par le chef de l'Etat. C'est le chemin de la modernité, de la prospérité, de l'avenir qui se construit à travers la concrétisation des grandes réalisations.

C'est donc ce Cameroun qui inspire respect et admiration et qui a à sa tête, un homme d'exception, un homme clairvoyant, un sage qui a été choisi pour abriter les premières assises internatio-



nales sur la retraite. Elles se tiennent dans un pays qui, avec patience et assurance, entreprend la réforme de son système de sécurité sociale, avec l'ambition de couvrir un maximum de Camerounaises et de Camerounais. Le vœu du Président Paul Biya en effet, est de permettre aux couches les plus larges de la population, d'avoir accès à la sécurité sociale et, à travers elle, d'améliorer leurs conditions de vie.

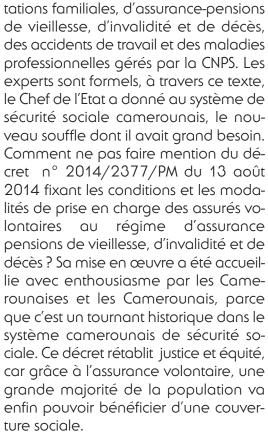
Les décrets n° 2016/034 du 21 janvier 2016 et n° 2016/072 et son annexe du Président de la République s'inscrivent dans cette optique. Le premier est, pour ainsi dire, la concrétisation de la promesse du chef de l'Etat, le 31 décembre dernier, lors de son message à la Nation. Il consacre une revalorisation de l'ordre de 55,55 % des allocations familiales et induit indubitablement une revalorisation dans les mêmes taux (55,55 %) des allocations prénatales et de maternité.

Le second décret, celui du 15 février 2016, fixe les taux des cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des pres-

Le vœu du Président Paul Biya en effet, est de permettre aux couches les plus larges de la population, d'avoir accès à la sécurité sociale et, à travers elle, d'améliorer leurs conditions de vie.

WWW.cnps.cm 7

ll a certes fallu du temps, mais, aujourd'hui, c'est désormais du concret. Moto-taximen, taximen, bayam-sellam, coiffeurs, cordonniers, savetiers, couturiers, commerçants, sauveteurs, médecins, huissiers de justice, avocats, agriculteurs, artistes, sportifs, étudiants, ... peuvent prétendre à une pension retraite.



Il a certes fallu du temps, mais, aujourd'hui, c'est désormais du concret. Moto-taximen, taximen, bayam-sellam, coiffeurs, cordonniers, savetiers, couturiers, commerçants, sauveteurs, médecins, huissiers de justice, avocats, agriculteurs, artistes, sportifs, étudiants, ... peuvent prétendre à une pension retraite.



D'abord, il faut rappeler que l'assurance vieillesse ou régime de retraite est un mécanisme qui vise à assurer aux bénéficiaires, un revenu de consommation en remplacement de celui qui prévalait pendant leur vie professionnelle, afin de réduire l'impact négatif des chocs sur les personnes âgées en les empêchant de tomber dans la pauvreté et en contribuant au bien-être des membres de leurs familles, particulièrement les enfants.

Globalement donc, les assises de Yaoundé devraient permettre aux participants, de faire avancer dans une synergie volontariste, la réflexion sur une problématique qui interpelle tous les pays du continent et pas seulement! La question de la retraite est au centre des débats, y compris dans les pays développés. Elle est, au même titre que la lutte contre le chômage et la pauvreté, au centre des politiques sociales.

Nous n'avons pas d'autre choix, que d'aller plus loin dans l'implémentation des politiques sociales efficaces, qui permettent de combattre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations. La rencontre de Yaoundé devrait donc permettre d'approfondir de manière commune, l'analyse des facteurs et des contraintes qui menacent la viabilité financière des systèmes de retraites au sein de la Zone CIPRES et de proposer des approches et des stratégies pertinentes de réforme des retraites.

Troisième et dernière interrogation: que pouvons-nous attendre du premier forum international sur la retraite?

En accueillant cette rencontre, le Cameroun qui est engagé dans une nouvelle dynamique sociale, espère, au regard des expériences des pays membres de la CIPRES, poursuivre la mise en œuvre de solutions plus audacieuses, plus innovantes, ouvrant la voie, ainsi que le souhaite le Président Paul Biya, à la mise en place d'un régime de retraite pérenne et décent.

Logiquement et grâce aux réformes déjà implémentées, le Cameroun devrait avoir beaucoup à apporter aux autres pays frères et amis en matière de sécurité sociale. Notre pays pourrait avoir l'ambition de se positionner comme un des leaders en Afrique, dans le domaine de l'expertise dans la gestion des systèmes de retraites. Et les travaux de Yaoundé apparaissent pour notre pays, comme une opportunité à saisir pour effectuer ce pas supplémentaire dans la dynamique en faveur des personnes âgées notamment.

En somme, la mise en place d'un système de sécurité sociale efficace, plus juste et plus accessible au plus grand nombre se poursuit conformément à la vision sociale originelle du Renouveau.



Philemon Yang lève le rideau

En ouvrant, au nom du président de la République, les travaux du premier forum international sur la retraite dans la zone de la CIPRES, le Premier ministre, chef du gouvernement, a demandé aux participants de proposer des solutions idoines pour la viabilité et la pérennité des régimes de retraites dans les pays concernés.

«Je déclare ouverts, les travaux du premier forum international sur la retraite dans la zone de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale». C'est en ces termes que le Premier ministre, chef du gouvernement, a donné le coup d'envoi, de la première réflexion sur la retraite en zone CIPRES.

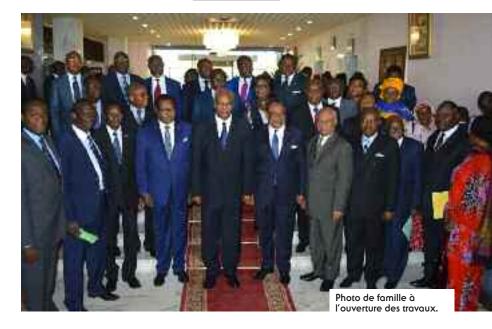
Autour de Philemon Yang, en cette matinée du mercredi 27 juillet 2016 à l'hôtel Mont Fébé de Yaoundé, une bonne brochette de membres du gouvernement, les ministres des pays membres de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES), les présidents, membres des Conseils d'administration et directeurs généraux des organismes de prévoyance sociale des Etats membres de la CIPRES ainsi que des experts... Dans son mot de bienvenue, le secrétaire exécutif de la CIPRES a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit des plus hautes autorités camerounaises, pour avoir accepté d'abriter cette première rencontre du genre. «Par cet acte, le Cameroun vient de réaffirmer une fois de plus, sa disponibilité et sa sollicitude envers la [CIPRES] ; ce qui à nos yeux, constitue la manifestation de l'engagement toujours renouvelé de ce pays à œuvrer avec détermination à l'intégration régionale africaine». Et Innocent Makoumbou d'annoncer que c'est un grand jour pour la Conférence interafricaine, «qui va devoir amorcer pour la première fois, une réflexion sur l'avenir des régimes des retraites dans la zone CIPRES, plus de 20 ans après sa création». C'est la raison pour laquelle les travaux de Yaoundé re-«UN moment important d'échanges et de débat de fond sur nos régimes de retraites mis en place voici plus de quatre décennies, afin de mieux apprécier leur viabilité et proposer des réformes adaptées, au regard des réalités internes mais également, en tenant compte des standards internationaux en matière de retraite».

Au nom du chef de l'Etat, le Premier ministre. chef du gouvernement, a relevé que la rencontre de Yaoundé sur les retraites dans la zone CIPRES se tient alors qu'une vaste réflexion est engagée sur la réforme de la sécurité sociale au Cameroun. Notamment après la publication des décrets portant revalorisations des allocations familiales et augmentation des taux et du plafond des cotisations sociales reversées à la CNPS. Pour Philemon Yang donc, les problèmes sont posés, ils sont connus, «nous devons maintenant proposer des solutions idoines pour la viabilité et la pérennité de nos régimes de retraites». En outre, il a souligné qu'après vingt-trois années d'existence, «le bilan de la CIPRES peut être considéré comme positif, à la faveur notamment de la contribution de cette instance à la mise sur pieds de plusieurs organismes de sécurité sociale gérés sur la base d'une vision commune et des objectifs partagés».

Les participants sont donc attendus aux résultats. Ils devront approfondir l'analyse des facteurs et des contraintes qui menacent la viabilité financière et la pérennité des systèmes de retraites au sein de la zone CIPRES et ensuite, proposer des approches et des stratégies pertinentes de réformes des retraites.

Simon Meyanga





«Un moment important» selon la CIPRES

Le secrétaire exécutif de la CIPRES, Innocent Makoumbou, a salué l'engagement et la détermination du Cameroun pour l'organisation de ces assises.

'abord, le secrétaire exécutif de la Cl-PRES a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit des plus hautes autorités camerounaises, pour avoir accepté d'abriter cette première rencontre du genre. «Par cet acte, le Cameroun vient de réaffirmer une fois de plus, sa disponibilité et sa sollicitude envers la [CIPRES]; ce qui à nos yeux, constitue la manifestation de l'engagement toujours renouvelé de ce pays à œuvrer avec détermination à l'intégration régionale africaine» a-t-il dit. Et Innocent Makoumbou d'indiquer l'importance d'un forum « qui va devoir amorcer pour la première fois, une réflexion sur l'avenir des régimes des retraites dans la zone CIPRES, plus de 20 ans après sa création ». Ceci, en ajoutant que les travaux de Yaoundé représentent «un moment important d'échanges et de débat de fond sur nos régimes de retraites mis en place voici plus de quatre décennies, afin de mieux apprécier leur viabilité et proposer des réformes adaptées, au regard des réalités internes mais également, en tenant compte

des standards internationaux en matière de retraite ».

Son intervention a permis de comprendre qu'en réalité, ce qui préoccupe au plus haut point la CIPRES, au-delà de la bonne gestion des organismes de prévoyance sociale, c'est bien la viabilité des régimes de retraites dans la zone. Même si l'on peut applaudir des deux mains les résultats obtenus dans la gestion des organismes de sécurité sociale, lesquels résultats ont permis ici ou là, le retour à l'équilibre financier des régimes de retraites, il faut cependant reconnaître que des problèmes, pour ne pas dire des menaces demeurent. Ces menaces tiennent aux contraintes inhérentes au système par répartition sur lequel sont basés la plupart des régimes de retraites, de même qu'à la succession des crises économiques et financières amplifiées par le phénomène de la mondialisation...

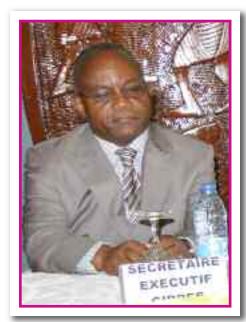
Face à cette situation, beaucoup d'organismes procèdent, pour résister, au réajustement des taux de cotisations, chaque fois que la rupture de l'équilibre financier de la branche des pensions devient inévitable. Mais, les experts sont formels : le réajustement des taux de cotisations n'est pas une panacée. Il est certes une bouffée d'oxygène pour les organismes de sécurité sociale mais, il «n'apporte qu'une satisfaction éphémère, avec pour effet, de retarder l'échéance du déficit financier pour nos régimes de pensions dit de répartition réputé très sensible aux évolutions démographiques, dès lors que la problématique de la solidarité intergénérationnelle liée à la rupture du contrat social de transfert de revenus entre générations demeure sans solution».

Après avoir présenté succinctement la situation des régimes de retraite et des caisses de sécurité sociale qui connaissent des fortunes diverses suivant les pays, il a préconisé une réflexion d'ensemble, susceptible de déboucher sur des réformes en profondeur, qui s'inspireraient des visions et expériences des Institutions internationales et d'autres systèmes de sécurité en matière de retraite. Toute chose qui permettra d'adapter ces régimes aux évolutions de la société et aux exigences de la modernité.

A ce titre, le secrétaire exécutif a souligné l'importance de la tenue de ce 1 erForum international, dont l'objectif majeur est d'approfondir l'analyse des facteurs et des contraintes qui, à terme, menacent la viabilité financière et la pérennité des systèmes de retraite au sein de la zone CIPRES, et de proposer des approches et des stratégies pertinentes de réforme des retraites.

Il a conclu son propos en indiquant qu'il s'agit là de défis importants à relever, «dont les réponses doivent être à la mesure des attentes des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des assurés».

Simon Meyanga



Innocent Makoumbou, S.E. CIPRES

Les régimes de sécurité sociale passés au scanner

Un diagnostic lucide et pertinent a été dressé à l'issue de la première plénière tenue juste après l'installation du présidium du forum de Yaoundé, le 27 juillet 2016.

I y a bien de choses à faire, pour améliorer les régimes de retraite dans les pays de la zone CIPRES. C'est le constat qui transpire du diagnostic effectué durant la première plénière du forum de Yaoundé, dont le modérateur était Janvier Ntoutoume du Gabon.

L'état des lieux dressé par le secrétaire exécutif de la CIPRES a permis de noter à la fois des similarités et des différences entre les régimes pratiqués par les pays membres. Selon Innocent Makoumbou, «la gestion des régimes de retraites est intervenue dans les années 60-70», «l'âge de départ à la retraite varie entre 46 et 60 ans», et «la période d'assurance est située entre 60 et 180 mois». De même, la plupart des systèmes sont gérés par deux types de structures couvrant les fonctionnaires d'une part, les travailleurs du secteur privé et informel d'autre part, comme au Cameroun.

Globalement, l'exposé du responsable de la Cl-PRES renseigne sur le faible taux de couverture de la branche, estimé à seulement 10% des populations des pays de la zone. Les systèmes sont également jugés très généreux, les taux d'application faibles et les systèmes de recouvrement ne répondent pas toujours aux normes en la matière. A noter que le Cameroun assure tous les types de pensions prévus.

Quant aux problématiques posées en matière de retraites, des conditions d'équilibre actuariel et la dynamique démographique ont été proposées par le cabinet FINACTU, qui suit la gestion des organismes de prévoyance sociale (OPS) de la zone CIPRES depuis quinze ans. Pour ce cabinet, des réformes paramétriques sont nécessaires, pour assurer la pérennité des OPS qui doivent déjà faire face au faible taux d'emplois salariés. De même, «les performances financières des OPS permettront de revaloriser les pensions» a précisé son président, Denis Chemiller-Gendreau.

Deux expériences pays ont ensuite été valorisées. Concernant la Côte d'ivoire, dont la réforme a été impulsée en 2012, il a fallu revoir jusqu'au statut de la CNPS. Aujourd'hui, les résultats parlent d'eux-mêmes. Selon le directeur qualité et des études, Adama Traoré, la pension minimum est passée de 18 000 F à 30 000 F - grâce à un taux de cotisation relevé -, tandis que la retraite complémentaire a été mise en

œuvre et permet aux pensionnés d'envisager l'avenir avec sérénité. Au Cameroun, comme l'a noté Georges Eric Bowen, l'optimisation de la gouvernance a permis à la CNPS de constituer des réserves significatives lui permettant à ce jour de payer, de façon autonome et ce, quel que soit l'environnement financier, 2 ans de prestations sociales. En plus de l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'informel en 2015, depuis le 15 février 2016, le plafond des cotisations (de 300 000 F à 750 000 F) et le taux de cotisation (de 7 à 8,4%) ont évolué. Des réformes considérées comme un début de solution pour régler le statut déficitaire de la branche des pensions constaté depuis dix ans, et qui se situe en 2015 à 10,5 milliards de F. Le DG de la CNPS du Cameroun, s'exprimant en qualité de deuxième vice-président du présidium du forum, a apporté sa contribution au débat. Répondant à des questions de responsables d'associations de retraités, le top-manager a tout d'abord rappelé que les nouvelles pensions correspondant aux nouveaux taux de cotisations seront payées dès l'an 2019. Par ailleurs, il a assuré que «la question de la revalorisation des pensions des bénéficiaires de l'ancien réaime sera abordée par le gouvernement». Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a également proposé aux ministres et directeurs généraux présents d'élaborer une vision sur le long terme permettant de revisiter les régimes actuels. Ce qui est avant tout une décision politique à prendre.

Thomas Tang



Le défi de la sécurité sociale pour tous

C'est la seconde thématique développée à la première journée des travaux le 27 juillet 2016. Avec comme point d'orgue, le partage d'expériences entre les organismes de sécurité sociale du Burkina Faso, du Mali et du Cameroun.

«L'extension des régimes de retraite aux populations non couvertes» était l'intitulé de la seconde plénière des travaux du 1er forum international dans la zone CIPRES. Premier pays à partager son expérience en la matière, le Burkina Faso, à travers l'exposé du directeur central des populations actives non couvertes et des prestations de la Caisse nationale de sécurité sociale du Burkina Faso.

Selon Abdou Zerbo, «malgré tous les moyens mis en œuvre au cours d'une campagne de sensibilisation entre 2012 et 2015 avec en prévision, 45 000 adhérents, moins de 2 000 personnes ont été enregistrées comme assurées volontaires, soit un taux de 3,88 %». Un résultat très peu encourageant, duquel découle un constat: «La population n'est pas suffisamment informée sur ce régime et se soucie très peu des risques auxquels elle est exposée à moyen et à long termes». Proposition de la CNSS du Burkina Faso: «Les acteurs politiques doivent revoir les textes portant extension de la sécurité sociale aux travailleurs indépendants». Une révision qui doit affirmer le caractère obligatoire de l'assurance vieillesse.

Pour le Mali, Ousmane Karim Coulibaly, directeur de l'immatriculation et de la gestion des assurés, dresse un état des lieux quasi identique à celui du Burkina Faso. En effet, le peu d'engouement observé auprès des assurés volontaires est

dû aux facteurs endogènes et exogènes. A commencer par la qualité des prestations offertes. Il relève qu' «il faut des prestations attractives pour que ceux qui ne sont pas des assurés obligatoires s'intéressent à se prémunir de risques de l'avenir». Il y va de l'intérêt de l'Etat de s'impliquer davantage, afin que cette frange de la population ne vienne plus se greffer sur les budgets publics. La couverture des populations actives reste donc un problème entier. Il faut utiliser d'autres voies que celles empruntées aujourd'hui, malgré la volonté affichée des gouvernements. Il s'agit d'aller au plus près des populations pour les amener vers les caisses de sécurité sociale. A ce sujet, Dominique La Salle, le directeur du développement de l'Association internationale de sécurité sociale (AISS) a livré quelques réflexions menées par cette institution sur ce nouveau régime. Il a ainsi été établi six lignes directrices disponibles sur le site de l'AISS, qui devront permettre d'organiser administrativement la prise en charge des populations actives non couvertes. Ces lignes directrices seront mises à la disposition des Caisses lors du sommet mondial de l'AISS en novembre prochain au Pa-

L'expérience camerounaise, en dépit des difficultés, reste une exception au regard des résultats obtenus en un temps record. En à peine 18 mois, 113 000 assurés volontaires ont été immatriculés. Ce qui a suscité de la part des participants, des interrogations quant à la méthode employée par la CNPS du Cameroun pour atteindre ce résultat non négligeable. De toute évidence, l'assurance volontaire au Cameroun est un acquis. Mais la problématique posée par Jules Armand Hodieb, le conseiller technique en charge de la gouvernance à la CNPS, reste celle de la capitalisation. Une analyse corroborée par le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, qui a relevé que cette capitalisation devrait être établie sous certaines conditions et les acteurs bien définis. Pour le top-manager de la CNPS du Cameroun, l'implémentation de l'assurance volontaire reste une expression de la volonté politique d'étendre la sécurité sociale à tous. Il appartient donc aux Caisses, expertes en la matière, de réfléchir sur la question et de faire des propositions aux gouvernements.

Au-delà des débats et autres difficultés relatives à sa mise en œuvre efficace, l'assurance volontaire est désormais une réalité au Cameroun. Les populations y adhèrent sur la base de la confiance et, bien entendu également, sur la base de la crédibilité financière de la CNPS.

Berthe Nadège Bissa



Quid de la retraite complémentaire?

Au centre des débats de la troisième thématique en plénière, la problématique de la retraite complémentaire a été analysée dans le train des réformes en cours, des systèmes de retraites dans la zone CI-PRES.

a retraite complémentaire est connue comme étant la pension complémen-■taire qu'un salarié perçoit lors de son départ à la retraite, après avoir été soumis à des cotisations autres que celles du régime obligatoire de sécurité sociale de chaque pays. Au cours de la troisième thématique en plénière dans ce premier forum sur la retraite dans la zone CIPRES, les experts, dans leur méthodologie, ont planché sur les facteurs susceptibles de concourir à la création des régimes de retraite complémentaires. Ensuite, ils ont analysé les problèmes liés à leur gestion financière. Les résultats d'une étude comparative sur la gestion de la retraite complémentaire sur la base de l'expérience ivoirienne, ont été présentés. Enfin, la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF) a jeté un regard critique qui a permis de mieux cerner les problèmes spécifiques relatifs à la retraite complémentaire, non seulement dans le secteur des assurances, mais aussi de façon globale. Pour Denis Chemiller-Gendreau, président du groupe FINACTU, la retraite complémentaire s'inscrit dans la continuité des réformes audacieuses des différents régimes de la zone Cl-PRES. Cependant, sa mise en place devrait être conditionnée par le respect strict d'une feuille de route qui prend en compte cinq exigences : un cadre normatif, le défi informatique, l'actuariat, une gestion financière ricommunication goureuse et une permanente, une organisation interne ainsi que des ressources humaines. Toutes choses qui permettront à la CIPRES d'être le «chef d'orchestre de l'innovation vers la retraite complémentaire capitalisée», a-t-il précisé. Le directeur de la Qualité et Etudes de la CNPS de Côte d'Ivoire, Traoré Adama, a indiqué quant à lui, que les textes de son pays favorisent une cohésion de tous les partenaires sociaux (secteurs public et privé). Ceci, pour définir «un pallier» complémentaire par capitalisation obligatoire avec comme objectif, obtenir 60% des revenus. Mais le problème demeure dans l'application. Dès lors, le système actuel de retraite complémentaire présente la difficulté d'être limité dans sa mise en place, à cause de son manque d'attractivité. D'où l'urgence de créer un produit de retraite complémentaire obligatoire par capitalisation à cotisations définies, en complément du régime de base fonctionnant par répartition et à prestations définies. A sa suite, l'expert de la FANAF, Protais Ayangma, a proposé qu'un nouveau souffle soit donné aux systèmes publics de pensions jugés inefficaces dans la lutte contre la pauvreté des personnes âgées, en mettant un accent particulier sur le cas des pays de la Conférence interafricaine des marchés des assurances

Des positions pratiquement en phase avec celles des autres experts, dans leurs contributions au débat. Aussi a-t-il été recommandé que les gouvernements et la CIPRES encouragent et soutiennent les organisations de la société civile, qui offrent des services non financiers sur le marché de la protection sociale. De même, certaines orientations stratégiques pour la réforme méritent d'être prises en compte, à savoir : une réforme systémique et une réforme tournée vers une gestion de type privé.

Carla Paule Andjongo





NOËL ALAIN OLIVIER MEKULU MVONDO AKAME

«Apporter aux gouvernements les éléments d'analyse nécessaires»

Le directeur général de la CNPS s'est exprimé le jeudi 28 juillet 2016, au micro du poste national de la CRTV, en marge du déroulement du 1er forum sur la retraite dans la zone CIPRES qui se tient à Yaoundé.

M. le Directeur général, au cours des assises de Yaoundé, vous pensez pouvoir parvenir à proposer aux gouvernements africains des solutions en vue de la fiabilité et la viabilité des régimes de retraite. Pensez-vous pouvoir y parvenir véritablement, concrètement ?

Au stade où les discussions se trouvent, nous sommes déjà en train de dégager toutes les orientations et nous allons conclure en fin d'aprèsmidi. Mais, on va pouvoir dire qu'effectivement, les orientations qui se dégagent semblent pouvoir apporter quelques améliorations nécessaires et positives à nos systèmes de retraite.

Alors, faites-nous rêver déjà, M. le directeur général...

Peut-être, pas vous faire rêver mais, être plus rassurant! Pour donner quelques orientations majeures, il apparaît notamment que la plupart des intervenants souhaitent d'un : que le niveau des pensions soit relevé. Ensuite, que le financement des organismes de sécurité sociale soit mieux garanti. Dans la problématique de la retraite complémentaire, il est apparu qu'aussi bien les assurés privés que les caisses de sécurité sociale souhaitent qu'il y ait ce pilier, qui est le deuxième, le premier étant celui que nous garantissons tous à ce jour, qui permettrait d'améliorer le système, notamment pour les revenus les plus élevés. A ce stade donc, il apparait que la gestion de type privé des organismes de sécurité sociale est plus que nécessaire, parce que chaque fois qu'on la lie au mode de gestion de l'Etat, soit les résultats ne sont pas bons, soit cela conduit à des situations parfois ubuesques, qui ne sont pas dans l'intérêt ni de ces organismes, ni même de l'Etat et encore moins des bénéficiaires, les retraités, pour qui le système est mis en place.

Distinguer le débat politique et le débat technique... Je voudrais peut-être ici, vous ramener aux préoccupations du camerounais ordinaire et dans ce registre, du retraité qui part de son village tous les mois et atteint un point de paiement de sa pension pour y toucher moins de 20 000 F. Que peut-il attendre des travaux de Yaoundé? Que pouvez-vous changer à ses angoisses, à sa vie? La réunion de Yaoundé n'a pas pour but tout de suite de modifier les montants. Il s'agit de donner des orientations que les uns et les autres pourraient prendre en compte dans les améliorations de leurs systèmes respectifs. Donc, tout de suite, il n'y a pas de changements, mais apporter aux gouvernements des éléments d'analyse nécessaires. Ce qu'il convient peut-être de préciser, c'est de recadrer le débat. L'une des recommandations fortes, j'allais dire, la plus forte de ces assises, est de distinguer très clairement le débat idéologique, le débat politique et le débat technique. Le débat idéologique relève des convictions des uns et des autres, personnels ou des parties, qui se dégagent à l'occasion des élections politiques, comme vous le savez, et qui permet de dégager un programme politique. Il faut évacuer cette question, qui ne relève pas des techniciens que nous sommes. Ensuite, il y a un débat politique dès lors que le débat idéologique serait réglé. Le débat politique consiste à donner les orientations nécessaires, à faire des choix de société, de dire « voici où on s'oriente, voici le type de société que nous voulons, le niveau de vie que nous allons accorder à nos retraités ». Et lorsque ce débat politique est réglé, les techniciens que nous sommes, mettons en œuvre les mesures d'ordre technique. Il faut nécessairement que ces trois niveaux soient distincts et que chacun, en ce qui le concerne, se mette à l'œuvre.

Et puisque vous voulez harmoniser les régimes et les pratiques en matière de retraite en Afrique, pensez-vous pouvoir y parvenir, dans un contexte quand même où il faut parler de sociétés africaines au pluriel?

Non, il n'en est pas question. Cela est même impossible, comme d'harmoniser les systèmes politiques, les systèmes juridiques; à plus forte raison, les systèmes de sécurité sociale qui relèvent aussi bien du culturel que du social, des habitudes, des pratiques... On ne peut pas harmoniser. Mais on peut dégager des orientations. D'où la nécessité de ce débat politique qui permet donc de dire chez nous, voilà le type de retraité que nous voulons, type de système de retraite qui est séant et qui permet aux Caisses, aux organismes publics comme privés de dérouler. Car les techniciens sont capables de tout dès lors que le cap leur est donné. C'est une nécessité.

Revenons aux pistes que vous êtes en train d'identifier en vue des propositions au terme de ces assises, lorsque vous parlez du relèvement des pensions. Où vous situez-vous à ce stade de la réflexion : augmentation du taux des cotisa-

tions ou simplement l'augmentation de ces pensions sur la base des taux de cotisation actuels dans vos différents pays ?

Les expériences que nous avons suivies montrent là, une fois de plus, la différentiation qu'il faut faire entre divers systèmes nationaux. Vous avez des pays où les pensions sont très élevées, mais si on s'arrête-là, on a pas tout vu et on se rend compte qu'il y a des taux de contribution tout aussi élevés. Au Cameroun, par exemple, nous avons des pensions, disons, de niveau moyen. Mais nous n'en sommes qu'à 8,4% de cotisation. Vous avez des pays qui ont un peu plus que nous, mais avec des taux de cotisation de 14%. Si l'on veut plus, il faut cotiser plus. C'est la logique des systèmes contributifs. Mais il y en a d'autres. On peut avoir un système universel, donc fiscalisé, par l'impôt direct, l'impôt sur les sociétés, la TVA, qui permettrait non pas de se limiter aux personnes qui travaillent, mais à l'ensemble des populations. Mais, là, c'est un choix politique.

A vous entendre, doit-on conclure, M. le directeur général, que les retraités actuels et les préretraités, pour prendre le cas camerounais, ne doivent rien attendre des travaux, en termes d'amélioration de leur auotidien ?

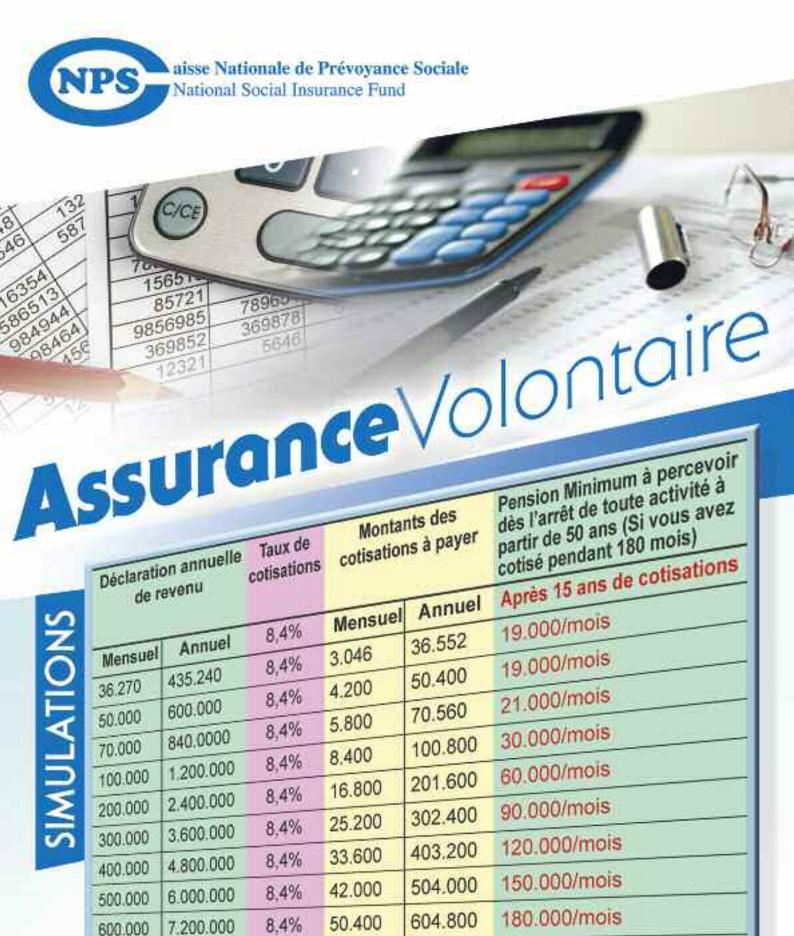
Ah si! Ils ont beaucoup à attendre. D'ailleurs, il sont-là, ils expriment leurs désidératas. Dès lors que le système s'améliore, et qu'ils ont une vision claire de par les définitions qui auront été dégagées par le politique, ils sont plus rassurés, ils voient l'horizon s'éclaircir, pour ce qui concerne particulièrement le Cameroun. Et puisque vous m'y ramenez, vous savez que les dernières réformes paramétriques permettent déjà d'améliorer très significativement les pensions. Nous espérons que cela va s'améliorer davantage lorsque ces réformes vont être approfondies. Et justement, elles ne peuvent être approfondies que lorsque ces débats que je vous ai indiqués tantôt, seront éclaircis. Mais cela ne relève pas des caisses de sécurité sociale.

Ces assises se tiennent au lendemain du texte du chef de l'Etat au sujet de l'amélioration des conditions des retraités camerounais. Où en êtes-vous au niveau de l'application des dispositions prises par le président de la République ?

Tout à fait! Vous vous doutez-bien que lorsque le président de la République a décidé, nous appliquons toutes les dispositions. Les nouveaux taux de prestations familiales sont appliqués, les nouveaux taux de cotisations aussi et ceux qui vont à la retraite reçoivent un niveau de pension proportionnel aux nouveaux taux de cotisations. Ce qui signifie, comme je vous l'avais expliqué il y a quelques mois, que dans trois ans, ceux qui auront cotisé pleinement au nouveau taux, auront une pension revalorisée pour certains de plus de 50-60%.

Transcription, Thomas Tang

...Dans trois ans, ceux qui auront cotisé pleinement au nouveau taux, auront une pension revalorisée pour certains de plus de 50-60%.



NB : Offre valable pour les personnes agées de moins de 60 ans

225.000/mois

63.000

8.4%

750,000

9.000.000

756,000



PLÉNIÈRE 1

Revue diagnostic des régimes de retraite

a modération de cette séance plénière était assurée par M. Janvier N'TOU-TOUME, Consultant en sécurité sociale. Cette présentation s'articulait autour de cinq sous-thèmes à savoir : (i) l'état des lieux ; (ii) les problématiques posées par les systèmes de retraite : les conditions d'équilibre actuariel et la dynamique démographique ; (iii) les tendances en matière de retraite au niveau global, et leur pertinence pour évaluer la performance au niveau financier, de la couverture et de l'adéquation des systèmes de protection sociale dans la zone CIPRES; (iv) le retour d'expérience de la réforme de la branche retraite : cas de la CNPS/Côte d'Ivoire ; (v) le régime de retraite géré par la CNPS du Cameroun.

1. Sous-thème n°1: Etat des lieux

Ce sous-thème a été présenté par M. Innocent MAKOUMBOU, Secrétaire Exécutif de la CIPRES.

Il en est ressorti que tous les pays de la zone CIPRES sont régis par le régime des retraites. Ce dernier est géré par deux catégories de caisses, à savoir, la caisse des fonctionnaires et celle des salariés du secteur privé. Le régime des retraites est faiblement alimenté. La plupart des branches de vieillesse sont déficitaires et ne répondent pas toujours aux normes applicables en la matière.

A l'issue des échanges et des débats, les participants se sont accordés sur la nécessité d'entreprendre des réformes innovantes en formulant les recommandations ci-après : i) appliquer les recommandations faites par la CIPRES aux Organismes en matière de réalisation des études actuarielles permanentes ; ii) instaurer un régime d'Assurance Volontaire permettant de résorber le maximum de travailleurs des secteurs non encore couverts ; iii) mettre en place une retraite complémentaire pour chacune des caisses de sécurité sociale; iv) exhorter les Etats membres de la CIPRES à régulariser leurs dettes sociales

2. Sous-thème n°2: Les problématiques posées par les systèmes de retraite : les conditions d'équilibre actuariel et la dynamique démographique

Cet exposé a été co-présenté par Messieurs Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président de FI-NACTU et Thibaut Gauthier, Consultant/FI-NACTU. On a noté que dans la zone CIPRES, les systèmes de retraite sont soumis à rude épreuve. Les non-actifs pèsent lourdement sur le budget des organismes de sécurité sociale entrainant de ce fait, un déficit des caisses. Cela pose la problématique de la soutenabilité des régimes de retraites. Ainsi, on observe une grande similitude entre les régimes des retraites des pays de la zone CI-PRES et des divergences très prononcées entre les différentes caisses. Dans un tel contexte, la CIPRES joue un rôle fédérateur entre ces différents régimes.

3. Sous-thème n°3 : Retour d'expérience de la réforme de la branche retraite : cas de la CNPS/Côte d'Ivoire

Ce sous-thème a été présenté par M. Adama TRAORE, Directeur Qualité et Etudes/CNPS. Après avoir présenté la situation de déficit de la branche retraite de Côte d'Ivoire entre 2004 et 2011, l'exposant a indiqué que la Côte d'Ivoire était parvenue à restaurer un équilibre financier sur le long terme en : i) modifiant certains paramètres du financement ainsi que la liquidation des pensions; ii) ajustant le cadre juridique ; iii) redéfinissant la méthode de calcul de la pension viagère ; iv) bloquant le flux des nouveaux retraités ; v) allongeant le nombre des années de référence, qui passe de 10 à 15 ans ; vi) augmentant le taux de cotisation d'abord à 12% puis à 14% en 2014 ; vii) élargissant la base de cotisants par le recul de l'âge de départ à la retraite.



Les premières évaluations de la réforme réalisées en 2012 ont montré que celle-ci a permis de stabiliser les effectifs des bénéficiaires de la pension et de garantir ce droit aux générations futures. Les excédents dégagés ont comblé les déficits précédemment accumulés et a permis la mise en cohérence des réalités sociodémographiques. Cet équilibre est assuré pour 25 ans.

En guise de perspectives, il a été recommandé à la CNPS de Cote d'Ivoire de: i) réaliser des évaluations actuarielles périodiques afin de suivre la soutenabilité du régime ; ii) trouver de nouveaux modes de financement des retraites ; iii) augmenter la pension minimum ; iv) favoriser toute réforme à travers le dialogue social ; v) garantir une bonne gouvernance des institutions ; vi) instaurer une retraite complémentaire pour tous les travailleurs pas seulement ceux qui sont audessus du plafond.

4. Sous-thème n°5: Le régime de retraite géré par la CNPS du Cameroun.

Ce sous-thème a été présenté par M. Georges Éric BOWEN, Expert en Sécurité Sociale, ancien Directeur des Prestations de la CNPS/Cameroun

Il en est ressorti que le régime de retraite au Cameroun est constitué de deux composantes essentielles, à savoir, le régime général obligatoire et le régime volontaire.

La CNPS compte dans la branche de pensions 106 000 bénéficiaires, toutes catégories confondues, pour un volume annuel des prestations payées en 2015 de l'ordre 66 milliards de F CFA, tandis que les recettes techniques dans la branche se chiffrent à environ 50 milliards de F CFA, d'où un déficit de 16 milliards de F CFA.

Les dépenses techniques en pensions représentent environ 86% du budget global des dépenses techniques et environ 56% du budget de la CNPS.

Le financement du régime provient des cotisations sociales versées par les employeurs à partir des salaires versés ou dus et celles prélevées sur le revenu déclaré par les assurés volontaires sur la base d'un plafond de rémunération qui est passé depuis le 15 février 2016 de 300 000 à 750 000F.CFA. Les taux de cotisations sont de 4.2 pour l'employeur, 4.2 pour le travailleur et 8.4 pour l'assuré volontaire.

Les difficultés rencontrées dans la gestion des deux régimes sont de divers ordres :i) un déficit financier structurel enregistré depuis une dizaine d'année ; ii) la faiblesse du taux de base de remplacement des salaires perçus en activité qui est de 30%même pour ceux dont les revenus sont supérieurs à ce plafond ;iii) la faiblesse du rythme des adhésions à l'assurance volontaire des travailleurs de l'économie informelle de par la faible culture de la sécurité sociale se traduisant par une certaine méfiance des intéressés à confier leur épargne à l'Etat.

Fort de ce constat, il a été recommandé de: i) rétablir et de maintenir l'équilibre financier du régime et assurer sa pérennité ; ii) accroître de façon significative le niveau des pensions servies à travers un réajustement de l'ensemble des paramètres techniques de gestion du régime et de rendre le dispositif de prise en charge plus attractif notamment pour les professions libérales et les chefs d'entreprise ; iii) mettre en place un régime complémentaire de retraite qui permettrait à ceux ayant des revenus supérieurs au plafond en vigueur de cotiser, sur une base obligatoire ou volontaire jusqu'à un certain seuil ; iv) avoir des reformes davantage politique, ce qui suppose de définir une vision ou un modèle qui servira de canevas pour la conduite de la réforme ; v) lutter contre la pauvreté monétaire, en définissant un seuil minimum; vi) préserver le niveau de vie antérieure étant entendu que le système à venir devrait pouvoir permettre de garder le revenu qu'une personne avait lorsqu'elle travaillait (régime contributif à des niveaux divers); vii) promouvoir le bien-être social en garantissant à tous un standard de vie après son départ à la retraite, un revenu fixe.



PI ÉNIÈRE 2

L'extension des régimes de retraite aux populations non couvertes

La modération de cette séance plénière était assurée par M. Janvier N'TOU-TOUME, Consultant en sécurité sociale. Elle comprenait quatre sous-thèmes, à savoir: i) l'extension du champ d'application matériel et personnel des régimes de retraite au Sénégal : l'institution d'une pension minimale et la création d'un minimum vieillesse ; ii) l'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes ; iii) l'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes : l'exemple du Mali ; iv) l'expérience de la CNPS en matière d'extension des régimes de retraite aux populations non couvertes.

1. Sous-thème n° 1: L'extension du champ d'application matériel et personnel des régimes de retraite au Sénégal : l'institution d'une pension minimale et la création d'un minimum vieillesse.

Cet exposé a été présenté par M. Papa Babou NDIAYE, Directeur des Etudes/IPRES-Sénégal. L'exposant a présenté une étude de faisabilité de l'institu-

tion d'une pension minimale à l'IPRES.

Il a indiqué que l'instauration d'une pension minimale permet, dans le cadre de systèmes comme celui de l'IPRES, de relever de manière substantielle le niveau de la pension des travailleurs ayant de courtes carrières ou ayant cotisé toute leur vie sur des salaires modestes.

Après avoir passé en revue les conditionnalités pour le financement d'une pension minimale, il s'est appesanti sur les conditions particulières pour les employés de maison.

A l'issue des débats, les recommandations ci-après ont été formulées : i) généraliser le régime complémentaire obligatoire à l'ensemble des travailleurs non cadres dont le plafond de cotisation pourrait être égal à 3 fois celui du régime général ; ii) encourager fortement la mise en place du régime complémentaire par capitalisation; iii) planifier la mise en œuvre avec évaluations à miparcours au bureau du Conseil d'Administration.

2. Sous-thème n°2: L'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes : l'exemple du Burkina Faso.

Cet exposé a été co-présenté par Messieurs Abdou ZERBO, Directeur Central des Prestations et Edmond Norbert SAWA-DOGO, Chef de service de l'Inspection du Recouvrement/ CNSS du Burkina Faso. Après avoir retracé l'état des lieux de l'extension de la sécurité sociale au Burkina



Faso, les exposants ont proposé une nouvelle approche pour une extension de la pension de retraite aux populations non couvertes.

Pour réussir cette extension, plusieurs mesures doivent être prises, à savoir : i) la définition et la distribution des rôles ; ii) la mobilisation des moyens humains et matériels ; iii) la création d'un organe autonome de gestion du régime ; iv) la signature de convention de partenariat entre l'organe de gestion et les communes ; v) l'information et la sensibilisation des bénéficiaires de la mesure ; Vi) la mise en place d'un dispositif de suiviévaluation et de sanction.

L'outil ainsi proposé présente les avantages et limites ci-après :

Avantages : i) la proximité des collectivités locales avec le public cible ; ii) la création d'un organe automne de gestion du régime ; iii) la gestion déléguée de l'enregistrement ; iv) l'esprit de solidarité qui découle de l'assurance obligatoire et qui met l'Etat à l'abri des conséquences des risques d'absence de revenu ou du dénuement économique des citoyens.

Limites : i) l'absence de compétences dans les communes pour assurer les fonctions de sensibilisation et de recouvrement des cotisations sociales ; ii) la multiplicité des partenaires qui ne permet pas une rationalisation des actions et augmente les risques de détournement des deniers publics ; iii) la réticence au changement et manque de confiance face au nouveau produit qui se traduit par le refus d'adhérer ou de coopérer.

3. Sous-thème n°3: L'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes : l'exemple du Mali. Cet exposé a été présenté par M. Ousmane Karim COULIBALY, Directeur de l'Immatriculation et de la Gestion des Assurés du Mali.

On en a appris qu'au Mali, il existe très peu de bénéficiaires des pensions de retraite. D'où la nécessité de mettre en place des mesures incitatives pour que les populations non salariées aient droit à la couverture sociale.

Fort de ce constat, il a été recommandé : i) de fixer les cotisations en fonction des classifications ; ii) étendre les régimes de retraite aux populations non couvertes, ce qui permettrait à l'Etat de combattre la pauvreté sociale.

4. Sous-thème n°4: L'expérience de la CNPS en matière d'extension des régimes de retraite aux populations non couvertes : cas du Cameroun.

Cet exposé a été présenté par M. HO-DIEB Jules, Conseiller Technique/CNPS-Cameroun. Il a montré qu'au Cameroun, le taux de croissance de la richesse est de 2,8% et le taux de croissance démogra-

phique est de 2,9%. En conséquence, la population absorbe toutes les ressources produites.

Afin d'y remédier, un régime d'Assurance Volontaire, bien que récent, a été mis en place.

L'institution de deux systèmes, opposés par essence (volontaire et obligatoire), est source de plusieurs inconvénients.

Le Cameroun s'est donné les moyens de faire face au déficit de couverture sociale en créant une assurance volontaire. En 18 mois, 113 mille personnes ont été couvertes.



PLÉNIÈRE 3

La problématique de la retraite complémentaire dans le cadre de la réforme des systèmes de retraite dans la zone cipres.

La modération de cette séance plénière était assurée par M. Janvier N'TOU-TOUME, Consultant en sécurité sociale. Elle comprenait quatre sous-thèmes, à savoir: i) l'extension du champ d'application matériel et personnel des régimes de retraite au Sénégal : l'institution d'une pension minimale et la création d'un minimum vieillesse ; ii) l'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes ; iii) l'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes : l'exemple du Mali ; iv) l'expérience de la CNPS en matière d'extension des régimes de retraite aux populations non couvertes.

1. Sous-thème n° 1: L'extension du champ d'application matériel et personnel des régimes de retraite au Sénégal : l'institution d'une pension minimale et la création d'un minimum vieillesse.

Cet exposé a été présenté par M. Papa Babou NDIAYE, Directeur des Etudes/IPRES-Sénégal. L'exposant a pré-

senté une étude de faisabilité de l'institution d'une pension minimale à l'IPRES.

Il a indiqué que l'instauration d'une pension minimale permet, dans le cadre de systèmes comme celui de l'IPRES, de relever de manière substantielle le niveau de la pension des travailleurs ayant de courtes carrières ou ayant cotisé toute leur vie sur des salaires modestes.

Après avoir passé en revue les conditionnalités pour le financement d'une pension minimale, il s'est appesanti sur les conditions particulières pour les employés de maison.

A l'issue des débats, les recommandations ci-après ont été formulées : i) généraliser le régime complémentaire obligatoire à l'ensemble des travailleurs non cadres dont le plafond de cotisation pourrait être égal à 3 fois celui du régime général ; ii) encourager fortement la mise en place du régime complémentaire par capitalisation; iii) planifier la mise en œuvre avec évaluations à miparcours au bureau du Conseil d'Administration.

2. Sous-thème n°2: L'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes : l'exemple du Burkina Faso.

Cet exposé a été co-présenté par Messieurs Abdou ZERBO, Directeur Central des Prestations et Edmond Norbert SAWA-DOGO, Chef de service de l'Inspection du Recouvrement/ CNSS du Burkina Faso.



Après avoir retracé l'état des lieux de l'extension de la sécurité sociale au Burkina Faso, les exposants ont proposé une nouvelle approche pour une extension de la pension de retraite aux populations non couvertes.

Pour réussir cette extension, plusieurs mesures doivent être prises, à savoir : i) la définition et la distribution des rôles ; ii) la mobilisation des moyens humains et matériels ; iii) la création d'un organe autonome de gestion du régime ; iv) la signature de convention de partenariat entre l'organe de gestion et les communes ; v) l'information et la sensibilisation des bénéficiaires de la mesure ; Vi) la mise en place d'un dispositif de suiviévaluation et de sanction.

L'outil ainsi proposé présente les avantages et limites ci-après :

Avantages: i) la proximité des collectivités locales avec le public cible; ii) la création d'un organe automne de gestion du régime; iii) la gestion déléguée de l'enregistrement; iv) l'esprit de solidarité qui découle de l'assurance obligatoire et qui met l'Etat à l'abri des conséquences des risques d'absence de revenu ou du dénuement économique des citoyens.

Limites : i) l'absence de compétences dans les communes pour assurer les fonctions de sensibilisation et de recouvrement des cotisations sociales ; ii) la multiplicité des partenaires qui ne permet pas une rationalisation des actions et augmente les risques de détournement des deniers publics ; iii) la réticence au changement et manque de confiance face au nouveau produit qui se traduit par le refus d'adhérer ou de coopérer.

3. Sous-thème n°3: L'extension des régimes de retraite aux populations actives non couvertes : l'exemple du Mali. Cet exposé a été présenté par M. Ousmane Karim COULIBALY, Directeur de l'Immatriculation et de la Gestion des Assurés du Mali.

On en a appris qu'au Mali, il existe très peu de bénéficiaires des pensions de retraite. D'où la nécessité de mettre en place des mesures incitatives pour que les populations non salariées aient droit à la couverture sociale.

Fort de ce constat, il a été recommandé : i) de fixer les cotisations en fonction des classifications ; ii) étendre les régimes de retraite aux populations non couvertes, ce qui permettrait à l'Etat de combattre la pauvreté sociale.

4. Sous-thème n°4: L'expérience de la CNPS en matière d'extension des régimes de retraite aux populations non couvertes : cas du Cameroun.

Cet exposé a été présenté par M. HO-DIEB Jules, Conseiller Technique/CNPS-Cameroun. Il a montré qu'au Cameroun, le taux de croissance de la richesse est de 2,8% et le taux de croissance démographique est de 2,9%. En conséquence, la population absorbe toutes les ressources

produites.

Afin d'y remédier, un régime d'Assurance Volontaire, bien que récent, a été mis en place.

L'institution de deux systèmes, opposés par essence (volontaire et obligatoire), est source de plusieurs inconvénients.

Le Cameroun s'est donné les moyens de faire face au déficit de couverture sociale en créant une assurance volontaire. En 18 mois, 113 mille personnes ont été couvertes.



22

PI ÉNIÈRE 4

Le financement de la branche des retraites : politique et pratique de placement des réserves.

La quatrième plénière, qui avait pour modérateur M. Lassané SAWADOGO, Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Burkina Faso, a traité : i) du financement de la branche des retraites : politique et pratique de placement des réserves ; (ii) de la pérennité des régimes de retraite par une gestion optimale des investissements; iii) de la constitution et du placement des réserves : l'expérience de la CNPS du Cameroun.

1. Sous-thème n°1: le financement de la branche des retraites : politique et pratique de placement des réserves.

Ce sous-thème a été présenté par Monsieur Antero KIVINIEMI, Conseiller à la Représentation Permanente de la Finlande auprès de l'Union Européenne.

Après avoir fait une présentation sommaire de la Finlande et de son modèle social particulier, l'exposant s'est attardé sur les principes et défis de base du financement des retraites. En Finlande, a-t-il indiqué, les droits de pension naissent sur une longue durée, et constituent des engagements sur le long terme nécessitant un niveau de collecte efficace des cotisations, des prestations réalistes et équili-

brées, ainsi que des institutions sûres et viables encadrées par une bonne gouvernance. La capitalisation est le régime appliqué car elle favorise des engagements sur le long terme, de par la dynamique des marchés financiers, les cotisations et les impôts constituant la source financière. Les stratégies du financement des retraites adoptées sont la soutenabilité financière, la recherche d'un taux d'emploi élevé et des carrières profession-

nelles longues (tout le monde devant travailler et cotiser le plus longtemps), le paramétrage du système, le privilège accordé à la coopération étroite et constructive avec les partenaires sociaux.

Les défis relatifs à l'investissement reposent sur le bon équilibre entre la minimisation du risque et la maximisation du rendement, la capacité de paiement des retraites mise en jeu, une expertise élevée, l'information disponible et la gestion efficace des groupes de pression.

L'exposant a démontré que chaque placement a son profil de risque propre et se présente en placements traditionnels (bons, obligations, actions...) et en placements non-traditionnels (Immobilier, actifs alternatifs, produits dérivés et fonds...

2. Sous-thème n°2: la pérennité des régimes de retraite par une gestion optimale des investissements.

Ce sous-thème a été développé par Mme KOIZAN Patricia, Directeur Financier et Comptable/CNPS –Côte d'Ivoire. Son exposé a porté sur la présentation de la CNPS de Côte d'Ivoire, les normes règlementaires de gestion des réserves, l'optimisation des investissements et les



perspectives d'amélioration du système. La CNPS gère un régime obligatoire de la prévoyance sociale des travailleurs du secteur privé et assimilés à travers le recouvrement des cotisations sociales servant au paiement des diverses prestations .Elle sert quatre (4) types de prestations à savoir les prestations familiales, l'assurance vieillesse, les accidents de travail et maladies professionnelles. Elle fonctionne suivant le régime par répartition reposant sur une forte solidarité intergénérationnelle.

Trois normes réglementaires de gestion des réserves sont mises en exergue, à savoir, les réserves de trésorerie, les réserves de sécurité et les réserves techniques.

L'optimisation des investissements concerne l'allocation d'actifs, la diversification, l'externalisation et la gestion des risques financiers. En ce qui concerne l'impact d'une telle réforme, elle a permis l'amélioration du taux de couverture des charges de fonctionnement par les produits financiers et le respect des engagements financiers en période de déséquilibre.

Aussi, la CNPS envisage d'être un acteur de développement économique national par l'entreprise des investissements innovants tels que la participation au fonds de Private Equity et OPCVM, ainsi qu'un acteur des produits immobiliers et d'infrastructures.

3. Sous-thème n°3: constitution et placement des réserves : l'expérience de la CNPS du Cameroun.

Cette présentation a été faite par M. HO-DIEB Jules Armand, Conseiller Technique/CNPS-Cameroun.

Il en est ressorti que pour assurer la sécurité sociale des peuples, reconnue comme un droit inaliénable posé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la quasi-totalité des Pays de la zone CIPRES, contrairement aux pays développés, ont adopté des systèmes essentiellement financé par les cotisations sociales des assurés.

Cependant la branche des Pensions Vieillesse Invalidité et Décès connait un déficit structurel constant dont la solution réside en une reforme paramétrique et systémique du régime et précisément pour ce qui est des sources alternatives de financement et des stratégies efficientes des placements financiers.

Le système Camerounais des Pensions est financé à plus de 94.8% par des cotisations sociales, à 4.9% par les revenus de placement et du patrimoine et à 0.30% par des rémunérations pour services rendus. Les données répertoriées de l'organisme pour la période allant de 2008 à 2015 démontrent à suffisance, pour les pensions, que les recettes ne couvrent les dépenses qu'à un taux de 75%.

Les principes généraux en matière d'investissement, sur lesquels repose la CNPS, comme les autres institutions de sécurité sociale, sont : la sécurité, le rendement, la liquidité et l'utilité économique et sociale. Cette stratégie de gestion financière mise en place depuis 2009, qui vise la pérennisation du système et sa contribution efficace à la croissance, a permis le passage du portefeuille global de presque 58 milliards F CFA au 31 décembre 2008 à plus de 152 milliards F CFA en 2015. L'objectif poursuivi étant de couvrir la totalité des charges de gestion de l'organisme par les produits financiers ainsi que les loyers.

Le plus important est de pouvoir identifier les critères de choix des investissements futurs permettant de rechercher un taux de rentabilité supérieur à la moyenne actuelle, sans augmenter le risque, dans le strict respect des règles RSE, de manière à arriver à un niveau de réserves équivalent à plusieurs années de prestations, à investir dans les secteurs porteurs de l'énergie, TIC et l'agro-industrie...

Ceci devant être fait en gardant un regard attentif sur le fait que plus de 90% de la population active (soit un total général de 8.5 millions) exerce dans le secteur informel. Ce qui a pour corollaire immédiat la dégradation du ratio de prise en charge passé de 19/1 en 1990 à 7/1 en 2015. Le déséquilibre de la branche des pensions est resté constant du fait de l'afflux des nouveaux retraités, ramenant de ce fait le déficit de cette branche à 16.5 milliards F CFA en 2015. A l'issue des échanges, les recommandations ci-après ont été formulées : i) mettre un accent particulier sur les reformes paramétriques et systémiques ; ii) adopter des complémentaires d'assurances gérées par capitalisation; iii) intensifier et diversifier les investissements ; iv) assainir les rapports légaux et financiers avec l'Etat; v) adapter les prestations.

PLÉNIÈRE 5

Les caisses de retraites des fonctionnaires et agents du secteur public : les facteurs de pérennité du régime

La modération de cette séance plénière a été assurée par M. NGAMBO FONDJO, Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du Cameroun. Elle comprenait cinq sous-thèmes : (i) les caisses de retraite des fonctionnaires et agents du secteur public : les facteurs de pérennité du régime ; (ii) le cas de la Caisse malienne de sécurité sociale ; (iii) l'expérience de la Caisse Nationale de Retraite du Tchad ; (iv) pour quel organisme de gestion des retraites des fonctionnaires au Congo: leçons et perspectives de restructurations et (v) l'expérience camerounaise.

1. Sous-thème n°1: les caisses de retraite des fonctionnaires et agents du secteur public : les facteurs de pérennité du régime.

Cet exposé a été co-présenté par Messieurs Hagen HUGELSCHAFFER, Directeur de l'Association des Institutions de Retraite communales et Ecclésiastiques et GIAN LUCA PORTACOLONE, Délégué de SOUCIEUX.

Les exposants ont présenté les facteurs

de pérennité du régime de retraites des fonctionnaires et agents publics suivant les grandes tendances observées en Europe et plus particulièrement en Allemagne.

En effet, certains pays de l'UE connaissent une disparition des régimes spéciaux pour les fonctionnaires. Chaque pays étant responsable de son régime, ľon peut observer plusieurs évolutions. La suppression des régimes de retraite spéciaux pour les fonctionnaires est poussée

par des considérations d'équité puisque le niveau de retraite pour un fonctionnaire est assez élevé par rapport au secteur privé.

S'agissant du cas de la fonction publique en Allemagne, il convient d'indiquer qu'elle est composée des fonctionnaires et des agents publics couverts par un régime général d'une part et un régime complémentaire d'autre part. Le fonctionnaire allemand bénéficie d'un statut particulier sans craindre le licenciement. Il bénéficie d'une pension de retraite assez élevée par rapport à ceux qui sont couvert par le régime général.

S'agissant du régime particulier du fonctionnaire, son taux maximum de pension retraite est de 71% de ses revenus bruts des deux dernières années après service pendant 40 années.

Relativement aux prestations fournies, le fonctionnaire allemand bénéficie de la pension de vieillesse accordée après 5 années de service, son taux ayant été fixé à 35%, la pension d'invalidité et la pension allouée aux survivants. Elles sont composées de deux éléments, notam-



ment le dernier salaire des deux dernières années multiplié par le taux de retraite pour chaque année de service. En cas de retraite anticipée, le fonctionnaire doit accepter une réduction de 3,6% pour chaque année avant l'âge légal de départ à la retraite.

S'agissant des reformes opérées en 2000, il y a eu réduction du taux retraite maximal de 75% à 71,75%. Dans le régime général, on a pu augmenter l'âge de départ à la retraite de 65 à 67 ans. Pour les cas spéciaux à l'instar des militaires, des policiers et sapeurs-pompiers, on a respectivement augmenté l'âge de 40 à 65 ans, 60 ans et 62 ans.

D'autres réformes ont été envisagées et portent sur la réduction des périodes imputables sans cotisations préalables, l'introduction des fonds de réserve pour l'Etat Fédéral et la promulgation de la loi de réforme du fédéralisme dans laquelle, on a procédé au transfert des compétences aux régions pour les fonctionnaires.

Toutes les réformes sus évoquées ont porté des résultats positifs malgré quelques incidences financières qu'on observera sur le long terme.

Quant à la retraite complémentaire des agents publics, les prestations sont comparables à celles du régime spécial pour les fonctionnaires. A la seule différence, que la retraite complémentaire est réajusté de 1%. Le niveau de la retraite dépend des cotisations versées pendant toute la vie active.

Les reformes ont été également entreprises au cours des 15 dernières années afin d'assurer la pérennité et la viabilité du système complémentaire.

Dans le but d'assurer un financement durable, les employeurs ont l'obligation d'affilier leurs travailleurs. Le paiement des cotisations est régulier sous peine de sanction.

Toutes ces mesures ont également contribué à la stabilité et la pérennité du système de retraite complémentaire pour les agents publics.

2. Sous-thème n°2: cas de la Caisse malienne de sécurité sociale

Cet exposé a été présenté par M. Mamoudou KAYA, Conseiller de Direction de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. La Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) a pour missions l'encaissement des cotisations des différents régimes, la concession des droits des bénéficiaires, le service des prestations et la régulation des droits à pensions des bénéficiaires. Cette caisse est financée par les cotisations prélevées sur le traitement des fonctionnaires civils et militaires et la contribution de l'employeur. Elle fait également recours aux ressources complémentaires.

Les différentes prestations servies par la CMSS varient en fonction de la qualité du fonctionnaire (civil, militaire ou député). Cette caisse est confrontée à un déficit d'ordre structurel. Ses causes sont d'ordre exogène et endogène.

En ce qui concerne les causes exogènes, on peut citer, l'absence de recrutement de personnel dans la Fonction publique, l'accroissement du nombre des bénéficiaires des pensions, l'allongement de l'espérance de vie des bénéficiaires des prestations, le paiement anticipé des prestations, le paiement des rappels de pensions.

S'agissant des causes endogènes, il y a le faible taux de cotisation, l'indexation de la pension sur les salaires des actifs, la prise en charge des régimes non contributifs, les révisions indiciaires militaires successives et les bonifications de campagnes militaires.

Pour pérenniser le régime de la CMSS, plusieurs mesures ont été préconisées au rang desquelles : i) l'augmentation du taux des cotisations de 12 à 24 % dont 4% au titre de la part salariale et 20% à la charge de l'Etat ; ii) l'élargissement de l'assiette des cotisations qui passe du salaire indiciaire au salaire brut; iii) la suppression de la jouissance de la majoration pour famille nombreuse concernant les enfants de plus de 35 ans pour les retraités.

D'autres solutions sont envisagées pour réduire le déficit et améliorer la situation financière de la CMSS notamment : i) la suppression de la bonification au profit des femmes fonctionnaires ; ii) le transfert de la gestion de la pension d'ascendant à l'Office National des anciens combattants ; iii) la réduction de la périodicité du renouvellement de la pension tempo-

raire d'invalidité de 3 ans à 2 ans ; le non cumul de plusieurs pensions par le même bénéficiaire.

Certaines mesures d'accompagnement ont également été envisagées, notamment, l'introduction d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation et d'un régime des risques professionnels des fonctionnaires telle qu'énoncé dans la politique d'extension de la protection sociale prônée par le gouvernement du Mali.

Pour améliorer les ressources humaines, le Mali a prévu un recrutement dans la fonction publique, l'allongement de l'âge d'admission à la retraite et l'institution par l'Etat des sources de financement innovant.

Eu égard à ce qui précède, pour booster les régimes des caisses, il serait nécessaire de porter le taux de cotisation à 45%, de baisser toutes les pensions de près de -65% et d'augmenter près de 15 années l'âge de départ à la retraite pour tous les salariés.

3. Sous-thème n°3: l'expérience de la Caisse Nationale de Retraite du Tchad Cet exposé a été présenté par M. AHA-MAT ABDALLAH FADOUL, Directeur de la CNRT/TCHAD.

Parlant du système évolutif de la caisse de retraite au Tchad, nous pouvons relever qu'en 1959, il existait une caisse dénommée « Caisse de Retraite du Tchad »

Cette dernière sera dissoute 39 ans plus tard pour deux raisons à savoir : l'insuffisance des fonds pour payer des prestations et les départs massifs en retraite observés chez les civils et les militaires.

Au terme des études menées, il va naitre un nouvel organisme de gestion des retraites sous l'appellation de « Caisse Nationale des Retraites du Tchad » (CNRT) S'agissant des limites de la CNRT, on peut observer des dépenses excédentaires du Trésor public, un déséquilibre démographique entre les travailleurs actifs et les retraités, une évasion des cotisations, un poids des prestations non cotisants et un taux de cotisation figé.

Ainsi, pour remédier aux insuffisances du régime, le Tchad a préconisé les solutions suivantes : i) l'augmentation du taux des cotisations ; ii) la réaffirmation de l'auto-

nomie de la CNRT; iii) l'octroi des subventions à la CNRT; iv) le financement par la méthode d'imposition et de taxation; v) la mise à la disposition du CNRT, des moyens pour investir dans plusieurs domaines tels que l'immobilier, les logements sociaux, les Assurances.

4. Sous-thème n°4: Pour quel organisme de gestion des retraites des fonctionnaires au Congo : leçons et perspectives de restructurations.

Cet exposé a été présenté par le représentant du Ministère du Travail et de la Sécurité de la République du Congo.

La Caisse des Fonctionnaires des Retraites (CRF) au Congo assure depuis plus de 20 ans le service des pensions des fonctionnaires et agents du secteur public. Dans sa réforme du système, le Congo a mis en place la caisse des pensions des agents de l'Etat (CPAE). Cet organisme gère les pensions des fonctionnaires et agents du secteur public retraités. Cette évolution survient après avoir observé de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des retraites.

Pour pallier aux faiblesses du régime, l'Etat congolais a pris une série de textes pour faire évoluer le Caisse des Fonctionnaires des Retraites. Ces textes renforceront les atouts et corrigeront les insuffisances de la CRF en cours de mutation en CPAE.

En outre, il est important que l'autonomie financière de l'organisme soit effective. Le renforcement de l'efficacité des recouvrements sociaux de l'Etat, de ses démembrements et des structures utilisatrices des fonctionnaires rattachés constitue également une mesure phare. Les effectifs des assurés doivent également être maitrisés afin d'avoir une meilleure lisibilité dans le financement du régime.

5. Sous-thème n° 5: l'expérience camerounaise.

Le système camerounais de sécurité sociale est un régime d'assurance sociale. Il comprend 02 régimes à savoir : le régime des travailleurs relevant du Code de Travail géré par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et le régime des fonctionnaires et assimilés géré par le Ministère des Finances. Pour ce dernier régime, le suivi des carrières des person-

LES PLÉNIÈRES EN BREF

nels de l'Etat est géré par chacune des administrations et les droits des prestations sont validés par le MINFI après versement au trésor public de la retenue due au titre des cotisations pour les différentes branches: pensions d'ancienneté, de vieillesse, d'invalidité et de décès, et les allocations familiales.

Quelles sont les structures actuelles du système des retraites des fonctionnaires et agents de l'Etat ?

Pour répondre à cette préoccupation, il convient de relever que dans le régime des pensions des fonctionnaires et agents de l'Etat, le Cameroun a défini les pensions concédées a son personnel à la retraite et contribuer pour son financement sur la base de certains calculs.

A cet effet, il existe des pensions directes et des pensions dérivées des personnels de l'Etat.

En ce qui concerne des pensions directes, les fonctionnaires retraités ont droit à une pension d'ancienneté ou une pension proportionnelle. La 1ère est servie au fonctionnaire ayant servi pendant 25 ans et au fonctionnaire révoqué. La seconde est octroyée au fonctionnaire qui réunit au moins 15 ans de service.

Pour les agents relevant du Code du travail, après cessation d'activités, ces derniers peuvent bénéficier de la pension d'invalidité et la pension de vieillesse. La première est servie aux travailleurs ayant atteint l'âge limite de la retraite. Pour ceux n'ayant pas cotisé pendant les 180 mois, il lui ait reversé une allocation de vieillesse.

S'agissant des pensions dérivées des personnels de l'Etat, il en existe deux à savoir : la pension de réversion et la pension des survivants.

La pension de réversion est une allocation pécuniaire reversée aux ayants-droit ou aux ayants-cause du fonctionnaire décédé en activité ou à la retraite. Cette pension est subdivisée en deux sousgroupes : la pension de réversion des conjoints survivants qui est de 50% et la pension des orphelins qui est également de 50%.

La pension des survivants est une allocation pécuniaire reversée mensuellement aux ayants-droit ou aux ayants-cause d'un agent relevant du Code du Travail, décédé soit en activité, soit en retraite. Elle est répartie comme suit : 50% pour les conjoints survivants, 25% pour les orphelins de père et de mère, 15% pour les orphelins de père ou de mère et 10% pour les ascendants.

Il faut souligner que pour prétendre à ces pensions, l'agent public contribue à hauteur de 10% et l'Etat à 12% de la rémunération de l'agent public. La détermination de la pension est basée sur la fixation d'un taux minimum de calcul et des années de service.

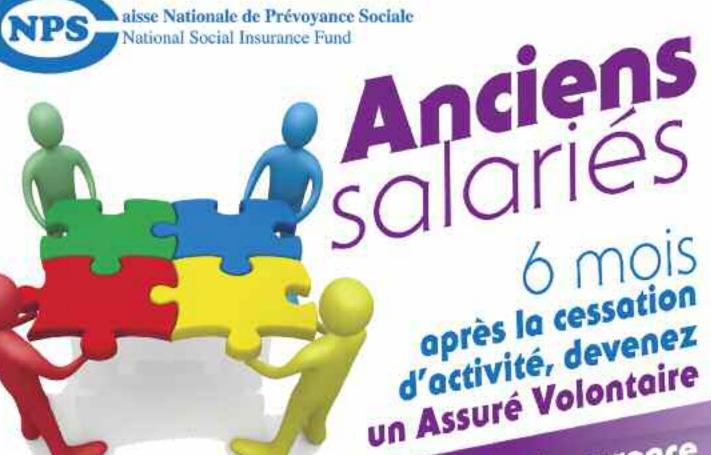
Mais, il faut relever pour le déplorer que le régime camerounais tout comme les autres régimes, présente des faiblesses au niveau du choix du système de répartition et la non harmonisation des règles d'acquisition des droits à la retraite.

A cet effet, le système de répartition produit des effets menaçant la viabilité et l'efficacité de celui-ci. Les jeunes actifs cotisent pour financer les vieux retraités. Ce système est voué au déficit en raison des départs prématurés à la retraite au regard des limites d'âges. Il faut également relever qu'il existe une discordance entre les générations cotisantes étant en activité et ce qu'elles perçoivent en retraite. Par ailleurs, le mode de calcul de la pension peut induire des inégalités entre les individus ne tenant pas compte de l'évolution de la carrière salariale au cours de la vie active.

Enfin, pour réformer le système de sécurité sociale au Cameroun, il faut : i) juguler à la fois les dysfonctionnements institutionnels et économiques dans le but d'élargir la base de cotisation et fructifier l'épargne en la canalisant vers des placements judicieux ; ii) revoir à la hausse les âges de départs à la retraite ; iii) resserrer les conditions d'octroi de la pension d'ancienneté.

Au regard de ce qui précède, il est nécessaire d'apporter des réformes profondes en passant par : i) la mise sur pied d'un organisme en charge de la retraite des agents publics ; ii) l'augmentation de l'assiette de calcul des droits à la moyenne des salaires aux 15 dernières années ; iii) l'intégration d'un plus grand nombre d'actifs pour supporter les passifs et la capitalisation des régimes complémentaires.





Complétez vos mois d'assurance Bénéficiez d'une pension plus consistante

- Changez de statut dans le centre de prévoyance sociale (Cps) le plus proche
- Payez vos cotisations dans les Cps, banques et microfinances partenaires
- Possibilité de paiement d'avance sur 1 an
- Possibilité de consultation de votre compte cotisant sur www.cnps.cm
- Total des cotisations versées en 15 ans récupéré en 4 ans et 2 mois après le départ à la retraite ; mais la CNPS continue de verser la même pension.
- Pension payée aux ayants-droits (enfants mineurs, conjoint(s) et ascendants), en cas de décès de l'Assuré Volontaire

NB : Offre valable pour les personnes àgées de moins de 60 ans

Mail cnps.cameroun@cnps.cm • Facebook: CNPS • Twitter: @CnpsCameroun • Site: www.cnps.cm



Le Présidium du forum



Les membres du présidium du forum ont été installé avant le début des plénières. Il se compose ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur OWONA Grégoire, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Cameroun ;

Premier vice-président : Monsieur Michel Ange ANGOUING, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative; Deuxième vice-président : Monsieur Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME, Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun ; Rapporteur Général : Madame BOUBA Cécile Gernique, Directeur de la Sécurité

Sociale du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale du Cameroun ;

Secrétaires de séance :

- Monsieur MOUKENGUE ETOTA Gabriel, Inspecteur Régional de la CIPRES
- Monsieur MBAMA Fidèle, Inspecteur Régional de la CIPRES;
- Monsieur MEKINDA MEKOULOU Jean-Baptiste, Chef de la Cellule de Suivi au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale du Cameroun;

Monsieur BOUKAR Oumaté KELLA, Chef de la Cellule Juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale du Cameroun.

30 WWW.cnps.cm

Les recommandations du forum de Yaoundé

A l'issue du Forum, les recommandations ciaprès ont été formulées :

- Institutionnaliser l'organisation du forum international sur la retraite dans la zone CIPRES à échéance régulière;
- Organiser des forums nationaux sur la retraite;
- Réaliser périodiquement des études actuarielles sur la viabilité financière des réaimes de retraites;
- Engager des réformes paramétriques et systémiques pour les régimes des retraites en voie de déficit;
- Mener une réflexion sur les modalités permettant de rendre attractive l'assurance volontaire en vue de capter le maximum de travailleurs des secteurs informels ou non encore couverts;
- Instaurer les régimes de retraite complémentaire fonctionnant selon le système par capitalisation, en vue d'améliorer le niveau des pensions de retraites versées;
- Mettre en place un cadre juridique approprié pour la mise en place de la retraite complémentaire;
- Créer dans tous les Etats membres de la CIPRES, des caisses autonomes de sécurité sociale en charge de la gestion des régimes de retraites des fonctionnaires et agents de l'Etat;

- Garantir l'autonomie de gestion et la bonne gouvernance des organismes de sécurité sociale conformément aux normes et indicateurs de gestion fixés par la CIPRES;
- Engager la réflexion sur la mise en place de nouveaux modes de financement des retraites :
- Définir une politique de désendettement de l'Etat à l'égard de la sécurité sociale ;
- Diversifier les investissements des réserves en vue de leur optimisation tout en préservant leur sécurité;
- Rendre flexible la réglementation relative à l'âge de départ à la retraite des assurés volontaires;
- Garantir la capacité des organismes de sécurité sociale à intervenir avec promptitude et efficacité sur les objets et véhicules de placement financiers;
- Encourager chaque Etat à définir un modèle de protection sociale en accord avec sa vision sociale;
- Mettre en place un cadre d'échanges et de concertation entre la CIPRES, la CIMA, la FANAF, les OPS et partenaires de la société civile en vue d'examiner les questions relatives à la retraite complémentaire dans la zone CIPRES.

Les participants

N°	Pays	Nombre de participants
1	Bénin	05
2	Burkina Faso	10
3	Cameroun	92
4	Centrafrique	08
5	Congo	05
6	Cote d'Ivoire	11
7	Gabon	09
8	Guinée Equatoriale	04
9	Madagascar	01
10	Mali	13
11	Niger	10
12	Sénégal	04
13	Tchad	11
14	Togo	04
15	Autres	11
	TOTAL	197

L'acte final

Pour la première fois, ministres, directeurs généraux et experts en sécurité sociale de la zone de la conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) étaient réunis autour du thème de la retraite, du 27 au 29 juillet 2016 à Yaoundé, capitale du Cameroun. Les assises ont permis non seulement de faire l'état des lieux des régimes de retraite dans la zone concernée, mais aussi d'apporter des idées nouvelles pouvant mener à des réformes. Tout cela, au nom du bien-être des retraités et de leurs familles.

La cérémonie de clôture s'est déroulée le vendredi 29 juillet 2016, en cinq étapes : lecture du rapport de synthèse, des recommandations, de la motion de remerciements au président de la République, de motion au gouvernement et au peuple camerounais et discours de clôture du ministre du Travail et de la Sécurité sociale représentant le Premier ministre, chef du gouvernement.

Présentant le rapport de synthèse, le rapporteur général du groupe scientifique, Gernique Bouba, a souligné qu'« il s'agissait au terme d'expériences croisées et d'échanges, d'approfondir l'analyse des facteurs et des contraintes qui menacent la viabilité financière et la pérennité des systèmes de retraites au sein de la zone CIPRES ». Pour cela, les travaux se sont déroulés en cinq plénières au cours desquelles un diagnostic a été effectué, qui a conduit à des approches de réformes, sur la base des expériences croisées des participants, tout en proposant des sources de financement de la branche des pensions. Au total, « 197 participants venant de 14 pays sur les 16 que compte la CIPRES ont été enregistrés » a indiqué celle qui est par ailleurs directeur de la sécurité sociale au ministère du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun. L'évènement a connu la participation des présidents d'associations de retraités du Cameroun ; celles du secrétaire exécutif de la CIPRES accompagné de trois inspecteurs, et aussi des experts venus de la France (4), la Finlande (1), la Suisse (1), l'Allemagne (1), l'Italie (1), etc.

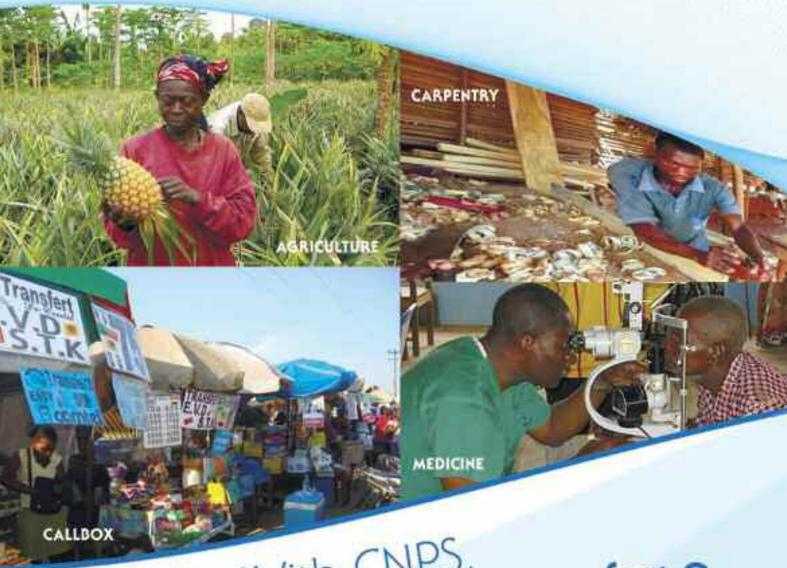
Le premier forum sur la retraite en zone CI-PRES a été organisé sous le très haut patronage du président de la République, S.E. Paul Biya. En son honneur, le président en exercice du conseil des ministres de la CIPRES, Hamadou Konaté, a lu la motion de remerciement, sous des applaudissements nourris. « Merci pour votre marque d'intérêt et votre grande sollicitude » a-t-il déclaré notamment. Les participants, par la voix du ministre du Travail, de la Fonction publique et des Affaires sociales du Benin, Adidjatou Mathys, ont également remercié le Cameroun et son peuple pour « l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui a favorisé le bon déroulement des travaux ».

Enfin, le ministre Grégoire Owona, s'exprimant au nom du Premier ministre, chef du gouvernement, a d'abord reconnu qu'en amont, « il faudrait déjà asseoir une politique efficace et ambitieuse pour apporter des réponses pertinentes au problème de la retraite ». Puis, il s'est réjoui de ce qu'à la faveur des travaux, « les Etats membres de la CIPRES disposent de la situation des régimes de retraite des pays, d'une stratégie globale et cohérente des réformes innovantes des systèmes de retraite incluant la vision multi-piliers et la retraite complémentaire, le renforcement du mode de financement et l'amélioration des niveaux de prestations de retraites offertes ». Ceci, sans oublier « les approches sur les réformes en vue d'étendre la couverture retraite aux secteurs informels dans la zone CIPRES, et une réflexion stratégique sur la viabilité des régimes d'assurance vieillesse des fonctionnaires et des travailleurs du secteur public ».

Ainsi se sont donc terminées ces premières assises « que le Cameroun a été très honoré d'accueillir » et pour lesquelles « il s'agissait d'apporter aux gouvernements les éléments d'analyse nécessaires, pour la mise en place de systèmes de retraites efficaces et cadrant avec les réalités des Etats », comme l'a indiqué le directeur général de la CNPS Cameroun, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame. Les techniciens ont fait leur part du travail, aux politiques de décider à présent, afin que les résultats des travaux de Yaoundé favorisent l'émergence d'une nouvelle gestion des travailleurs, avant et pendant leur retraite dans la zone CIPRES.

Thomas Tana





With CNPS, let us contribute now for a life - long retirement pension!

Take an appointment at the nearest Social Insurance Fund Centre



